



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

D 2026 05 21 040

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX **21 MAI 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : le 13 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale René Lavergne, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents

O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M-C. ROCH
M. CHALENDAR, J. DAZIN, J. DIZERENS, M. FOURNIER, M. CONDÉ,
H. LEPIVERT, Y. DUMAS, C. GALLEMAND, P. GUINOT, C. MARTINET,
F. GRENIER, M. CICCÌÙ, N. SEPIERRE, A. BOUSSER, T. LUGINBUHL,
H. GRANGE, R. TATOUD, S. PONSART, J. HERVO, A. DI PAOLO

Absents excusés

L. FEDRIGO, Y. QUARTERONI, R. OTZENBERGER

Absents

I. MOUIMEN

Procurations

L. FEDRIGO à O. GUICHARD, Y. QUARTERONI à M. CHALENDAR,
R. OTZENBERGER à C. BIOLAY

Assistaient

I. GOUDET, directrice générale des services, J. BRUNET, assistante du Maire
et de la direction

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2. Finances – Participations financières aux écoles privées année scolaire 2025/2026

Les demandes de participations financières des écoles privées ont été présentées lors de la commission Finances du 11 mai 2026.

Il est rappelé que les écoles de Saint-Vincent à Ferney-Voltaire, Jeanne d'Arc à Gex et Sainte-Marie à Chevry sont sous contrat d'association avec l'État et que les deux premières ont signé une convention avec la commune en juin 2023 et en juin 2024 pour Sainte-Marie.

Ces conventions basées sur l'application de la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009, exposent les modalités de financement de ces écoles par la commune. Ces participations financières sont calculées sur la base du nombre d'élèves domiciliés à Ornex et scolarisés en classes élémentaires dans ces trois écoles.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer la somme de 800 € par élève pour l'année scolaire 2025-2026, ce qui correspond à un montant de 16 800 € (base : 21 élèves) pour

l'école Saint-Vincent, 8 800 € (base : 11 élèves) pour l'école Jeanne d'Arc et 800 € (base de 1 élèves) pour l'école Sainte-Marie. Le total de la participation financière allouée aux écoles privées s'élève à 26 400 €.

Il est rappelé que le budget attribué à ces participations financières est de 30 000 € pour 2026.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité de ses membres votants (2 ne prennent pas part au vote : A. BOUSSER et T. LUGINBUHL / 4 abstentions : J. DIZERENS, H. LE PIVERT, P. GUINOT et J. HERVO) :

- **APPROUVE** la participation financière versée à l'école privée de **Jeanne d'Arc** pour un montant de 8 800 € (base de 11 élèves) ;
- **APPROUVE** la participation financière versée à l'école privée de **Saint-Vincent** pour un montant de 16 800 € (base de 21 élèves) ;
- **APPROUVE** la participation financière versée à l'école privée de **Sainte-Marie** pour un montant de 800 € (base de 1 élève) ;
- **DIT** que ces participations financières sont inscrites au BP 2026 ;
- **IMPUTE** ces participations financières au compte 6558.

Fait à Ornex, le 22 mai 2026

La secrétaire de séance,

C. BIOLAY

Le Maire,

O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 26 mai 2026

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.